

DOSSIER INITIAL DE 2015 : Référence : 2015-27

NOTICE EXPLICATIVE ET PIECES GRAPHIQUES

ARRETE PREFECTORAL PORTANT AUTORISATION DE
RECONSTRUCTION D'UN CHALET D'ALPAGE :



Réhabilitation d'un ensemble de chalets d'alpage.

Hameau Anchical, commune de Valmeinier.

Projet de la famille Baud, SCI familiale Anchical.

DEMANDE D'AUTORISATION PREFECTORALE
POUR LA RESTAURATION OU LA RECONSTRUCTION
D'UN ANCIEN CHALET D'ALPAGE

La présente note explicative a pour objectif d'une part d'expliciter les fondements et objectifs du projet de la famille BAUD et des choix et contraintes architecturales qui en découlent (II) et d'autre part de restituer la formation d'Anchical comme lieu d'une activité d'alpage à travers les évolutions économiques de cette activité (I).

I. L'alpage.

La définition de l'alpage (ou estive dans les Pyrénées) qualifie un habitat rural de montagne, dont l'occupation n'est que temporaire pour des peuples semi-nomades. Les familles « emmontagnent » avec leur famille et leurs bêtes de la fin du printemps aux premières neiges pendant plusieurs mois. Ils construisent des bâtiments avec les matériaux locaux (pierres, bois ou non) sur la partie haute des montagnes, et ils passent l'hiver dans la plaine ou à plus basse altitude dans des bâtiments plus importants.

Au contraire du village où l'habitat se regroupe pour recentrer le foncier sur une zone constructible réduite et à l'abri des risques (ce qui permet de libérer les espaces périphériques pour les jardins, vergers et les prés de pâtures), les parcelles des alpages sont beaucoup plus grandes. De ce fait les chalets d'alpage sont construits de manière plus espacée, avec de grands prés alentours qui servent de pâture aux animaux, de prés de fauche pour le foin d'hiver.

Contexte historique.

Le hameau Anchical est situé à 1.700m d'altitude. A l'origine (XVIIIème siècle) hameau d'habitat permanent, il avait le double usage de résidence estivale et hivernale, permettant aux habitants d'y résider toute l'année. Ils ont ainsi bâti au fil du temps à Anchical un hameau complet, avec un bâti regroupé de type village.

A l'époque la zone arboricole était établie à plus haute altitude qu'aujourd'hui, ce sont les hommes qui ont peu à peu déboisé les espaces pour libérer des pâturages de plus en plus hauts au fil des siècles.

Avec le temps, les habitants du vallon ont vu leur vie changer. Les guerres et l'évolution de la société au cours du XXème siècle ont peu à peu vidé de leurs habitants les hameaux d'altitude, les familles s'établissant plus bas dans la montagne. Les usines se sont installées dans le bas de la vallée de la Maurienne, ce qui a permis la double activité paysan-ouvrier. Les hivers rigoureux n'ont plus permis de rester en altitude, les habitants d'Anchical ont construit des maisons au Chef-lieu afin de se rapprocher de St Michel de Maurienne. Anchical est devenu hameau d'alpage à ce moment là, avec une occupation estivale pour la plupart des chalets, certains habitants âgés ne l'ayant jamais quitté jusqu'à leur mort.

Cette particularité d'Anchical lui confère une image unique : de hameau d'habitat permanent il est peu à peu devenu hameau d'alpage, en conservant sa typologie de bâtiments regroupés.

Contexte de l'urbanisme.

Anchical est situé en zone As du PLU de Valmeinier, contraignant le site aux aménagements destinés à la pratique du sport, en particulier le ski alpin. Sont également autorisés les chalets d'alpage et leur restauration ou reconstruction (article A2-2).

Le projet est conçu dans un objectif de protection et de mise en valeur du patrimoine montagnard, et de reconstruction d'anciens chalets d'alpage, selon la loi du 9 février 1994 qui a modifié l'article L 145-3 du code de l'urbanisme pour la question des aménagements en zone de montagne. Ce point particulier permettra de sauvegarder cet ensemble remarquable de chalets, devenus alpages après la 2^{ème} guerre mondiale suite à l'exode rural.

Les **services de l'état dont le STAP**, piloté par M. Philippe Ganion, nous ont aidés à définir le projet depuis le départ et l'orienter dans cette démarche de sauvegarde du patrimoine montagnard.

La mairie de Valmeinier et l'architecte conseil du CAUE **M. Philippe Barbeyer** soutiennent également ce projet, dans une démarche de valorisation du patrimoine au sein d'une station de ski qui a perdu une part d'identité originelle.

L'association de sauvegarde du patrimoine de Valmeinier, dont la présidente est Mme Germaine Mulet, soutient fermement le projet, afin que le hameau ne disparaisse pas complètement de l'histoire de la commune.

II. Le projet de réhabilitation de ce patrimoine exceptionnel.

La réhabilitation de ce site est **doublement exceptionnelle** : de par les **analyses du site** effectuée en amont (recherches historiques, relevé des existants et volumétries définies par les pignons, reconstitution du hameau grâce aux récits d'anciens habitants et aux connaissances de l'architecture vernaculaire de la vallée, étude typologique des bâtiments environnants dans le versant déterminant les volumes et matériaux originaux, contact avec les différentes instances concernées par la démarche pour comprendre la démarche spécifique), et par la **destination du projet** (conservation de la typologie en hameau de plusieurs chalets regroupés pour y créer un hameau pour une même famille).

Il nous a paru important de préciser ici les bases qui ont amené la famille à souhaiter réhabiliter ces chalets. L'attachement de la famille Baud à ce village débute en **1990**. Lors d'un séjour ils découvrent la région de Valmeinier et trouvent un hameau abandonné : Anchical. En 1995, la famille, avec ses quatre jeunes enfants et un habitant du pays, natif du hameau, procèdent à la première rénovation d'un premier chalet d'alpage pour un usage familial (le chalet rénové en aval). Rapidement ils mesurent la **valeur unique de l'ensemble du hameau** dont ils apprécient le calme ; ils sont fascinés par les récits des anciens et imaginent la vie rude des habitants d'autrefois dont ils admirent le travail. Ils nourrissent peu à peu l'espoir de le réhabiliter un jour. Dix ans plus tard, en 2003 la famille s'est agrandie de petits-enfants. Les parents et le reste de la famille résident près de Chambéry. Tous décident d'un commun accord de constituer une SCI familiale, dont l'objectif est la transmission aux générations futures d'un projet fédérateur, accompagné des valeurs de la famille. Aujourd'hui la famille compte une vingtaine de personnes sur quatre générations, auxquelles se rajoutent les cousins et familles des conjoints. Tous sont passionnés de montagne et aiment se rendre à Valmeinier pour les vacances ou les weekends.

Le projet de réhabilitation d'Anchical est une opération à caractère familial, et n'est donc pas un projet à vocation commerciale ni prospection économique.

L'ensemble de nos propos, connaissances de l'architecture vernaculaire et méthodes de réhabilitation en alpage s'appuient également sur les textes fondateurs de la loi montagne de 1985 et la charte de Venise de 1964.

Afin de mener à bien la première phase d'analyse de site, de longues et minutieuses recherches ont été nécessaires pour comprendre la typologie et le caractère exceptionnel de cet ensemble bâti. Les spécificités locales et les techniques anciennes de construction ont été observées de près, répertoriées et analysées. **L'intérêt patrimonial d'Anchical est incontestable**, et l'objectif de cette démarche est de **protéger et mettre en valeur ce patrimoine de montagne** avant qu'il ne disparaisse complètement. Il est urgent de sauvegarder les murs actuels, les quelques menuiseries restantes, avant que les hivers ne détruisent tout. Les caractéristiques exceptionnelles de ce site résident dans sa **typologie en hameau d'alpage**, la richesse des **détails constructifs** (pierres datées, taille et typologie des ouvertures, mixité de matériaux minéraux et limitation du bois en façades,) et les **ambiances particulières formées par ces grandes façades Ouest**

(regroupement du bâti formant un hameau compact caractéristique des vallées allongées de Maurienne, espaces hiérarchisés entre les bâtiments créant des passages plus ou moins abrités, potagers en terrasses à proximité immédiate, accès selon les pentes et les fonctions des chalets, proportions des pignons et dimensions des bâtiments uniques dans cette partie de la vallée).

Suite à ces analyses, une volumétrie des chalets a été reconstituée, recréant les lignes de toitures originelles. Cet ensemble de chalets permet d'**adapter le projet à ces contraintes de site**, et non l'inverse. Le choix de vie de la famille Baud dans cet environnement rude se fait dans une démarche respectueuse du site d'Anchical. L'usage limité entre les saisons et la durée d'occupation font que le confort restera rudimentaire. C'est ce qui fait tout l'intérêt particulier de résider en alpage et ce qui leur a tant plu dès le départ.

Il s'agit de préserver le patrimoine existant et de réhabiliter le hameau dans son ensemble, en préservant les particularités de chacun des chalets. De par sa particularité de typologie de hameau, le projet se conçoit globalement pour déterminer une harmonie dans l'aménagement, tout en conservant les particularités propres à chaque chalet.

Une analyse fine par chalet a permis de dessiner des volumes intérieurs aménageables et la disposition des ouvertures a déterminé la répartition des pièces. Le projet s'est conçu de l'extérieur vers l'intérieur. La fonction a suivi la forme.

Les accès sur le site ne sont pas modifiés. On arrive et on repart d'Anchical à pied, un sentier part de la route départementale à l'aval, il est long de près d'1 kilomètre. Pour le temps du chantier seulement, la piste de ski permettra aux véhicules d'amener les matériaux par temps sec.

Les chalets.

Le hameau est formé par plusieurs chalets, regroupés autour d'une cour centrale. Chaque chalet portera un nom afin de les situer facilement, en liaison avec leur histoire : Excoffier, Noraz et Troccaz.

Les deux premiers comporteront chacun des chambres (en répartition et nombre selon les possibilités de surfaces) et une salle commune type « refuge » (où se retrouveront les membres de la famille le soir ou le weekend lorsqu'ils souhaitent s'isoler un peu).

Le chalet Troccaz, historiquement composé de plusieurs chalets accolés et occupés par plusieurs familles, formera le lieu de rassemblement de la famille Baud lorsque tous les membres se rendront sur les lieux. Il comportera une cuisine, une salle de vie commune pour l'ensemble de la famille, ainsi que quelques lits d'appoints pour les cousins de passage. Les locaux techniques seront au rdc (caves, bûcher, chaufferie, etc...).

Les matériaux du site.

Murs : préservation au maximum des murs existants, récupération des pierres tombées pour reprendre les parties abîmées.

Enduit : préservation et reproduction fidèle des crépis à la chaux existants là où ils recouvrent les pierres sèches.

Menuiseries extérieures (fenêtres, portes, balcons, linteaux...): reprise des ouvertures et leurs proportions, en mélèze vieilli naturellement, quelques rares volets extérieurs, et ouvertures cachées derrière les bardages ou petites fenêtres (de type ventilation de grange).

Toitures : lauzes de pays (irrégulières et de grande dimension). Reprise des lauzes du site. Epaisseur des bordures de toitures les plus fines possibles pour se rapprocher des formes anciennes, avec la contrainte de respect des règles de construction actuelle (double toiture montagne ventilée).

Conclusion.

La famille BAUD, maître d'ouvrage attachée de longue date à cette partie de territoire s'est fixée comme objectif, si ce n'est pour mission, de ne pas laisser Anchical devenir un amas de pierres mais de reconstituer, pratiquement pierre par pierre, en murs de pierres sèches, ce qu'étaient ces chalets voués à l'activité d'alpage qui a évolué comme explicité ci-dessus. Elle ne recourt aux matériaux et aux techniques de construction récentes que dans la mesure où il n'y a pas d'autre solution et en faisant appel à des artisans ayant une réelle expérience dans la réhabilitation des chalets d'alpage (cf. annexe 1).

Elle n'a aucun projet commercial, sa volonté est de reconstituer un patrimoine significatif d'une époque qui a évolué du fait de l'évolution de l'activité d'alpage et elle l'a proposé à la commune qui a l'accueilli favorablement un cahier des charges de convention qui sera transcrit à la conservation des hypothèques afin d'assurer la pérennité de ses chalets et de leur usage.

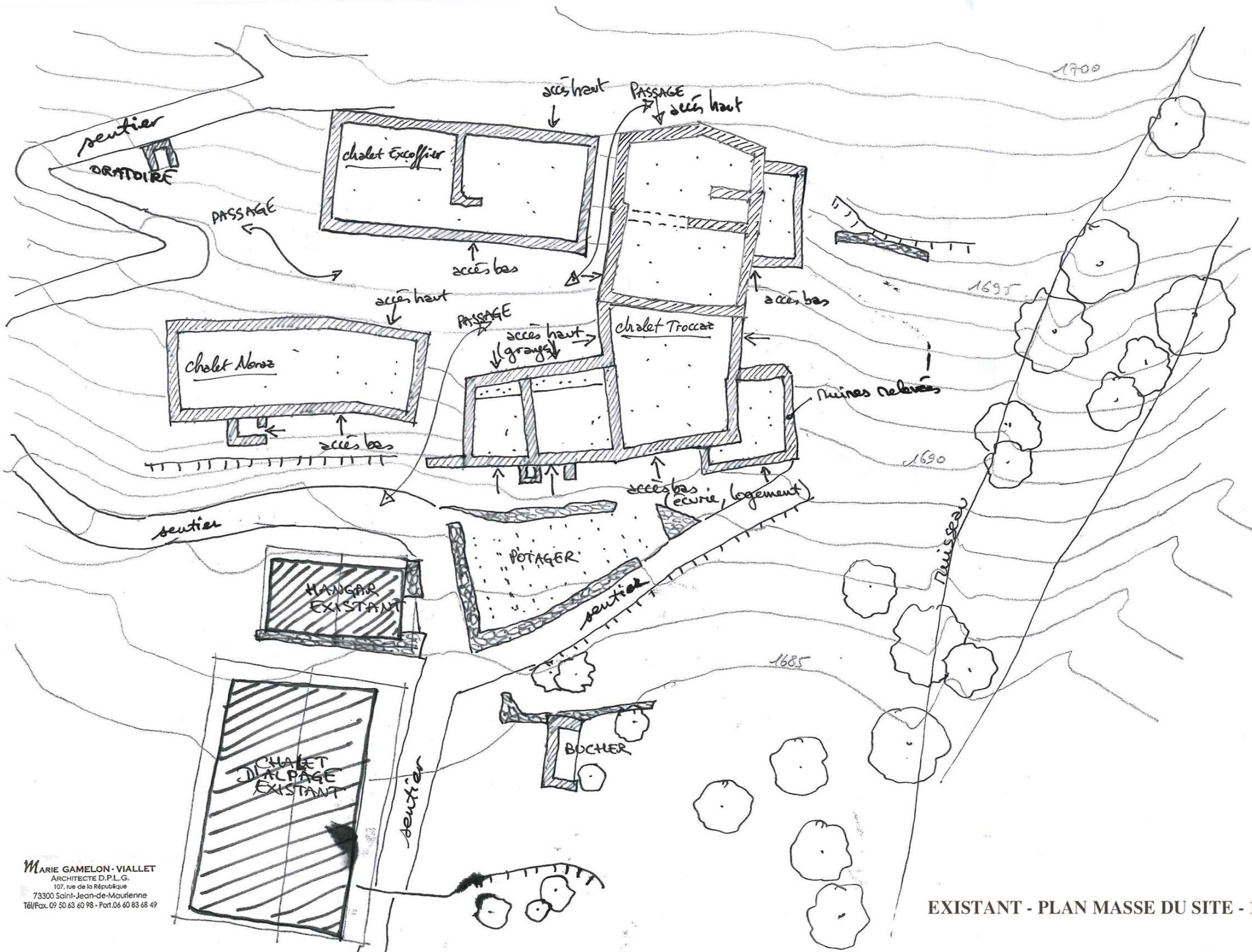
ANNEXES GRAPHIQUES

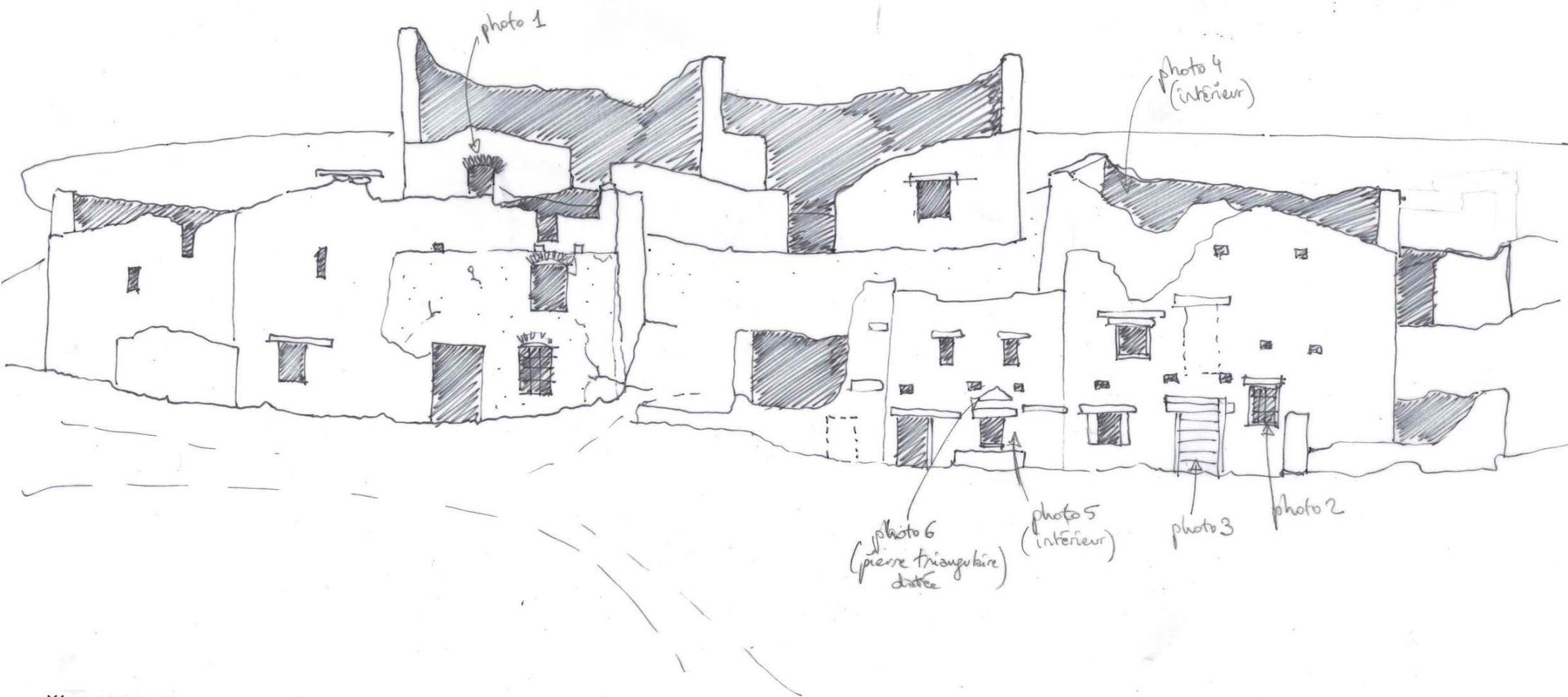
EXISTANT - PLAN MASSE DU SITE 1/200^e.
EXISTANT – RELEVÉ DES PIGNONS OUEST DU HAMEAU 1/100^e.
EXISTANT – RELEVÉ DÉTAILLÉ DU CHALET NORAZ 1/100^e.

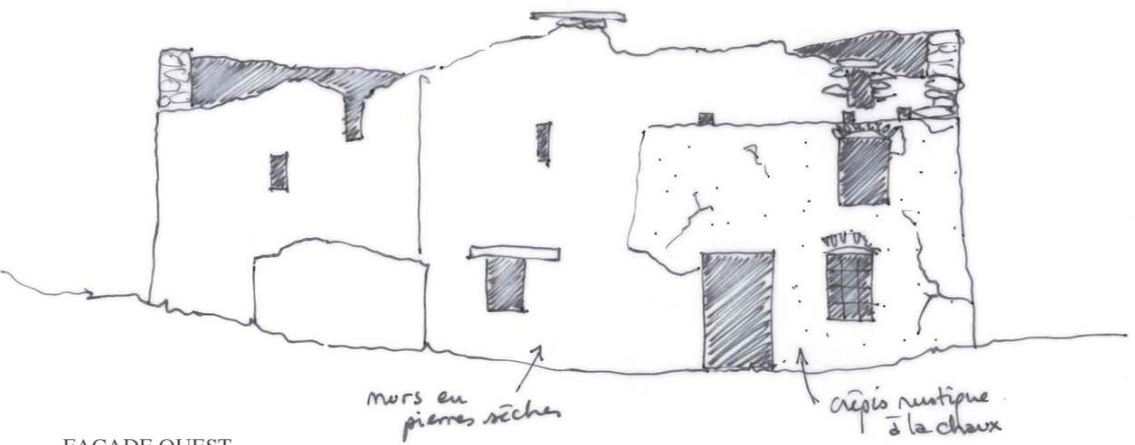
PHOTOGRAPHIES – VUE GÉNÉRALE.
PHOTOGRAPHIES – LES CHALETs DU HAMEAU.
PHOTOGRAPHIES – DÉTAILS CONSTRUCTIFS.
PHOTOGRAPHIES – DÉTAILS CHALET NORAZ.

ANALYSE – RECONSTITUTION DE LA SILHOUETTE OUEST DU HAMEAU 1/100^e.
ANALYSE – RECONSTITUTION EN PERSPECTIVE.

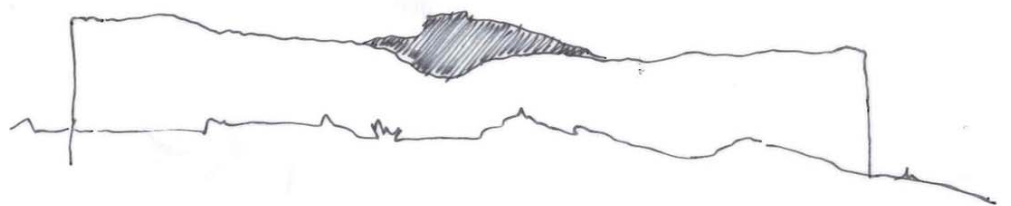
PROJET – RELEVÉ ET PROJET DU HAMEAU EN VUE AÉRIENNE.
PROJET – CHALET NORAZ.
PROJET – CHALETs TROCCAZ.
PROJET – CHALET EXCOFFIER.



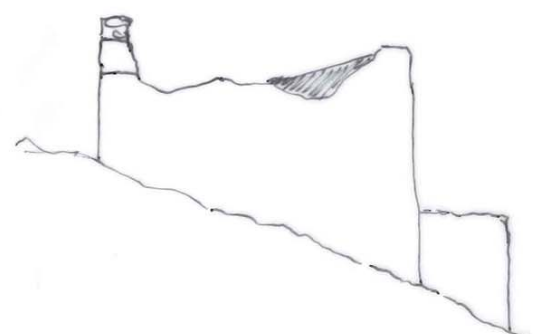




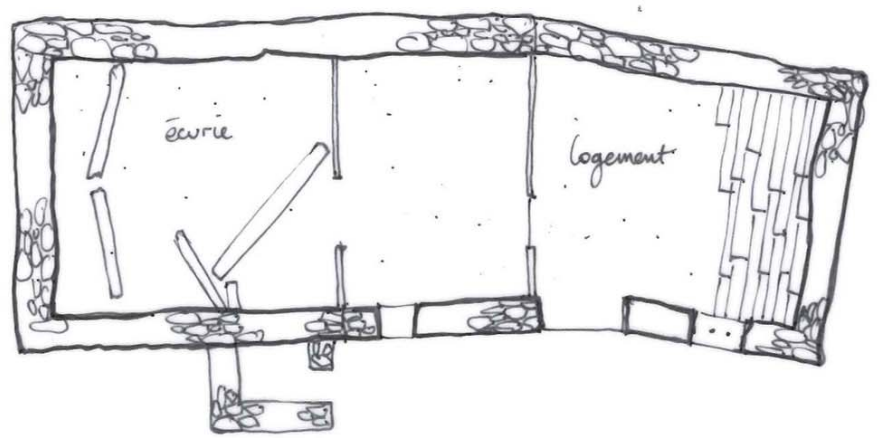
FACADE OUEST



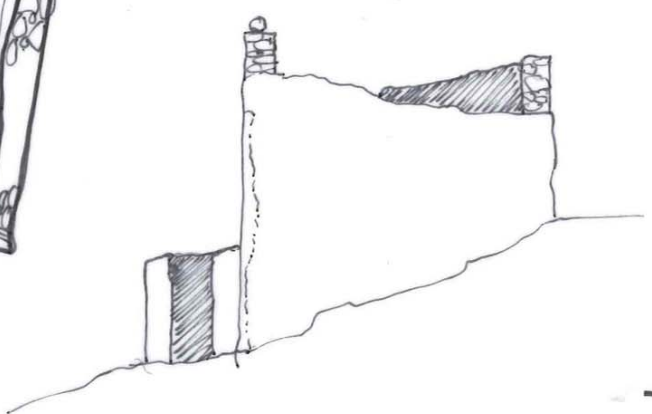
FACADE EST



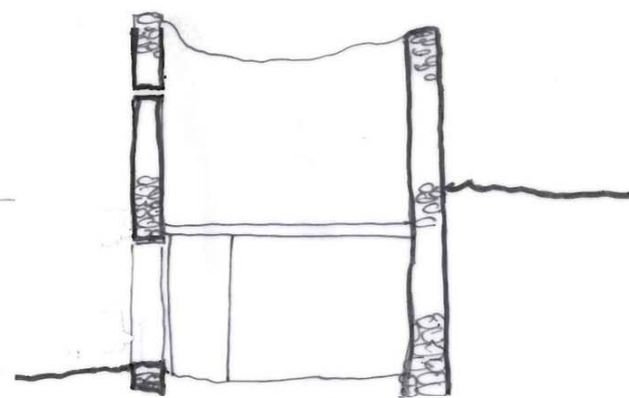
FACADE NORD



PLAN DU REZ DE CHAUSSEE



FACADE SUD



COUPE TRANSVERSALE



PHOTOGRAPHIES - VUE GENERALE



CHALET TROCCAZ



CHALET NORAZ



**MURET DE SOUTIEN EN PIERRES POUR
LE POTAGER SOUS CHALET TROCCAZ**



CHALET EXCOFFIER

PHOTO 6



PHOTO 1



PHOTO 2



PHOTO 3



PHOTO 4

EBRASEMENT POUR L'APPORT DE LUMIERE

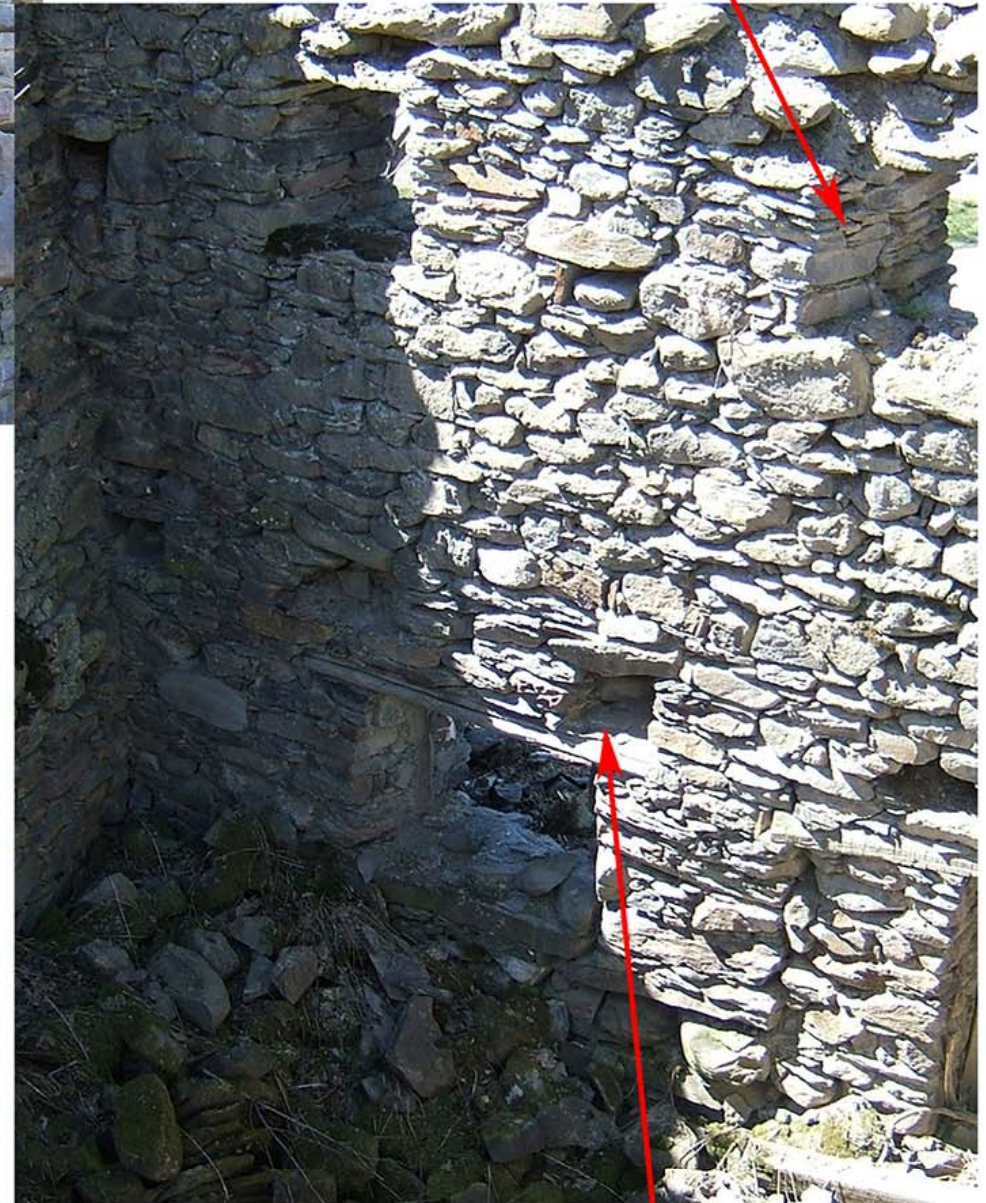


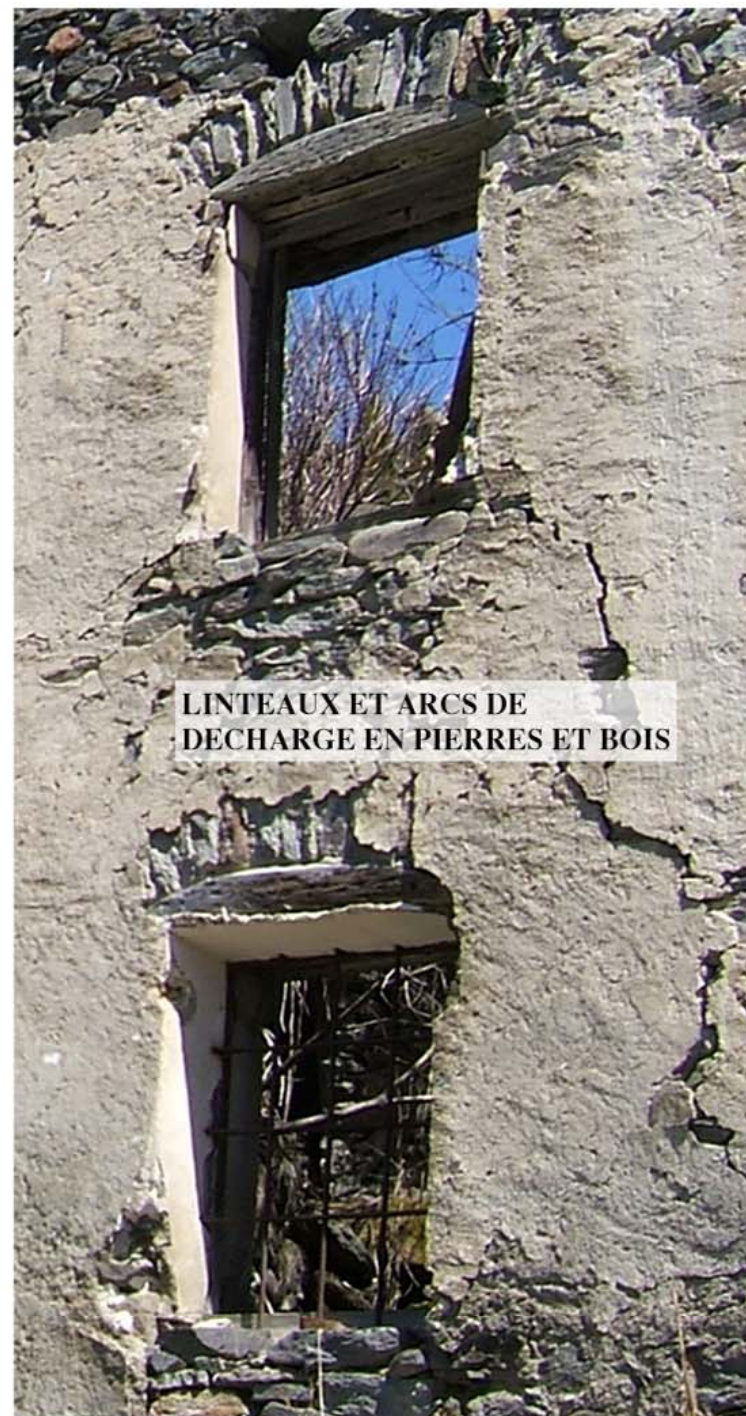
PHOTO 5

**TROUS : EMBLACEMENT DES
POUTRES DU PLANCHER**

PHOTOGRAPHIES DETAILS CONSTRUCTIFS



PIGNON OUEST



**LINTEAUX ET ARCS DE
DECHARGE EN PIERRES ET BOIS**

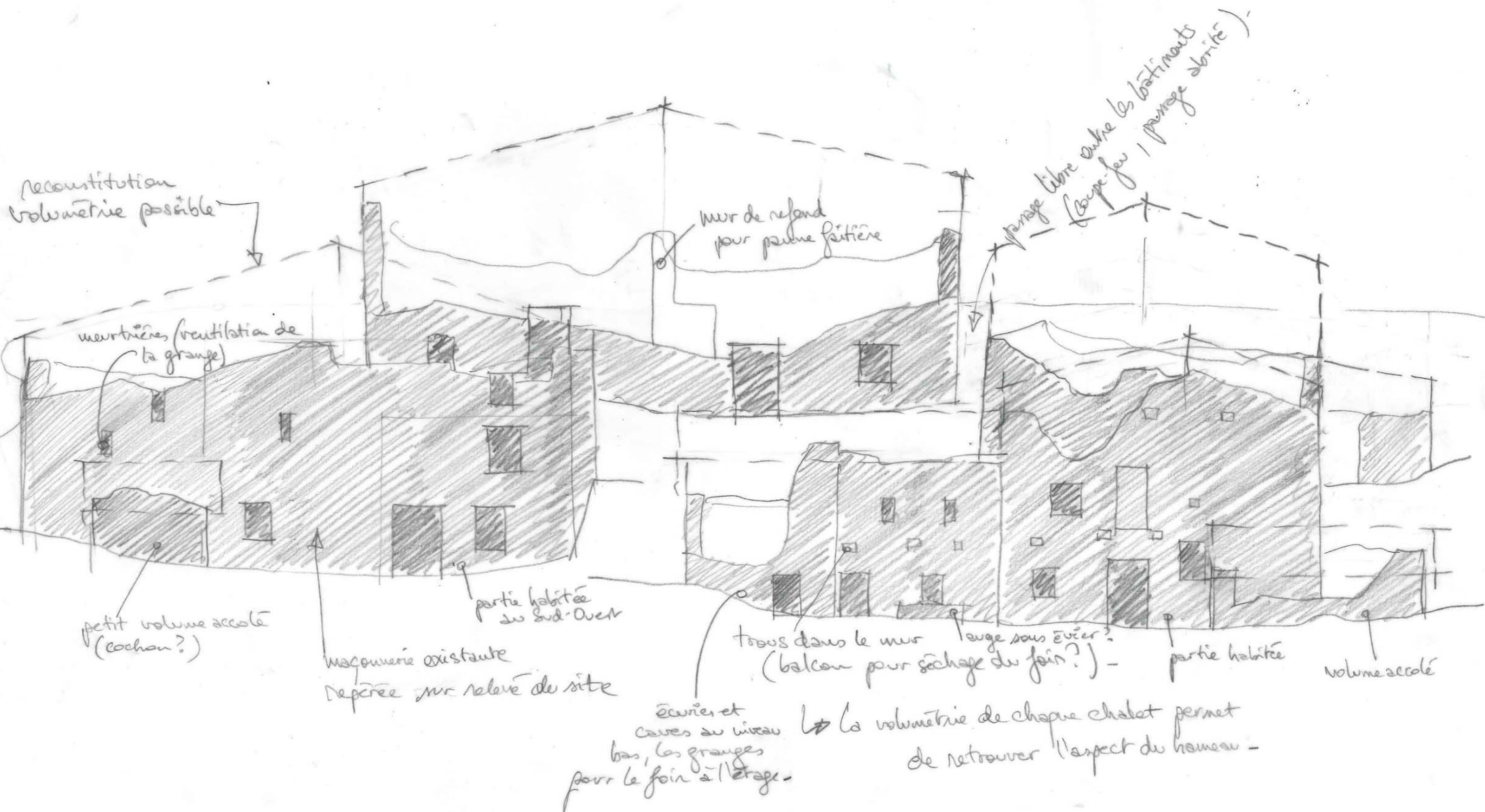


**PRESENCE D'ENDUIT
A L'INTERIEUR DU LOGEMENT**

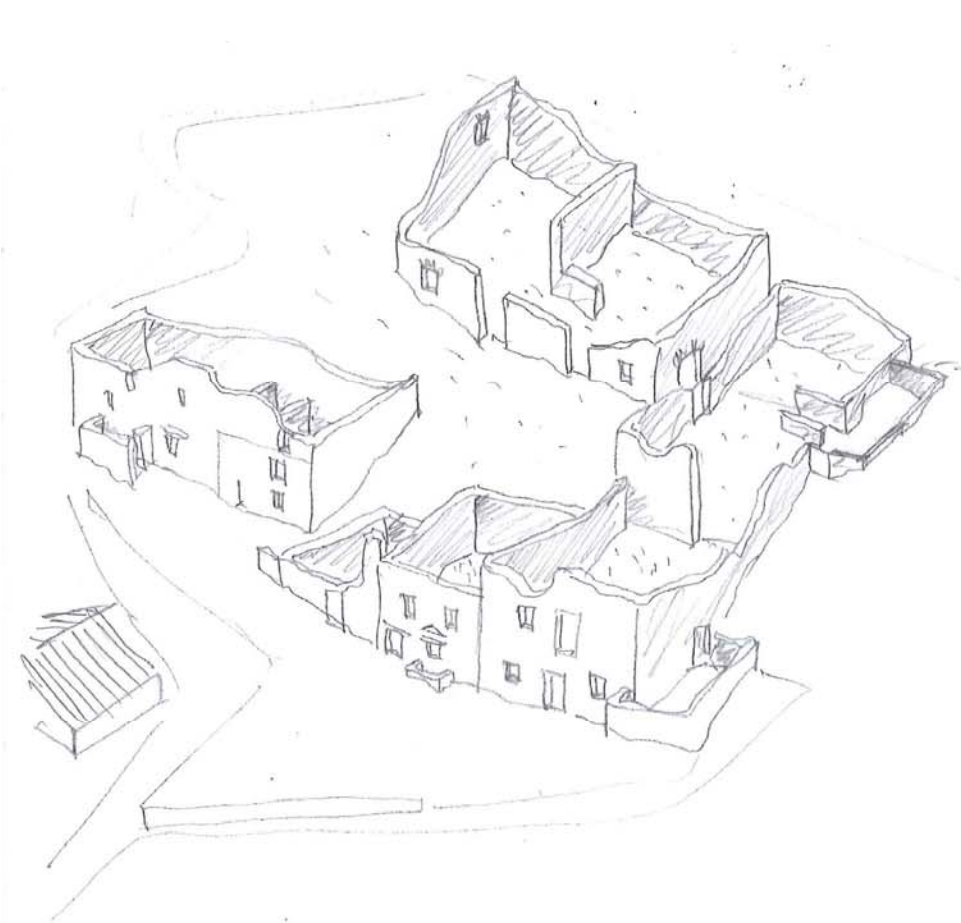


INTERIEUR DU CHALET

PHOTOGRAPHIES DETAILS CHALET NORAZ





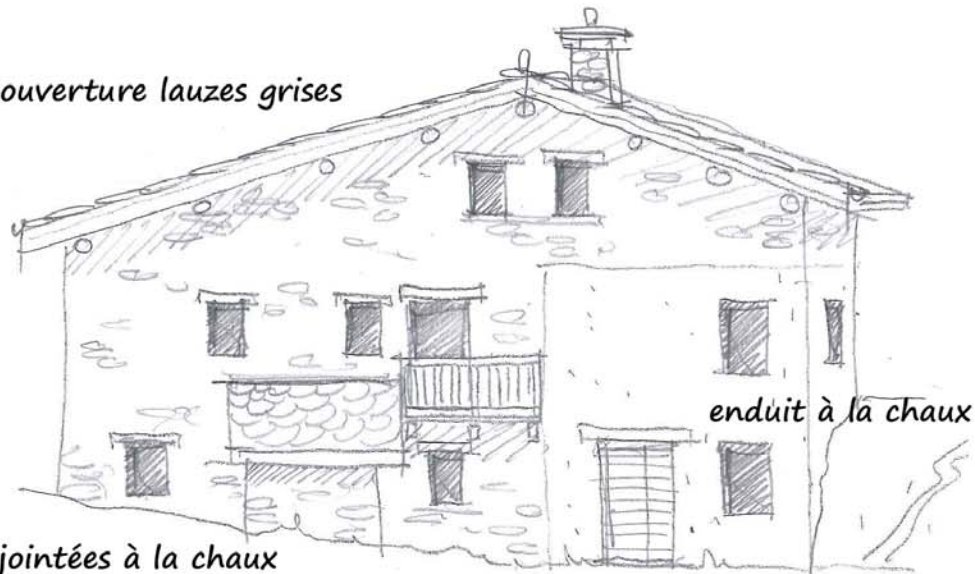


Les présents dessins sont établis en phase "esquisse" et ne sauraient présager d'une quelconque représentation définitive des façades, types d'ouvertures et modénatures, et de la texture des matériaux; Ils servent essentiellement à établir les formes et proportions des façades et déterminer les ouvertures du projet.

MARIE GAMELON-VIALLET
 ARCHITECTE D.P.L.G.
 107, rue de la République
 73300 Saint-Jean-de-Maurienne
 Tél/Fax. 09 50 63 60 98 - Port.06 60 83 68 49

PROJET- RELEVÉ ET PROJET DU HAMEAU EN VUE AÉRIENNE

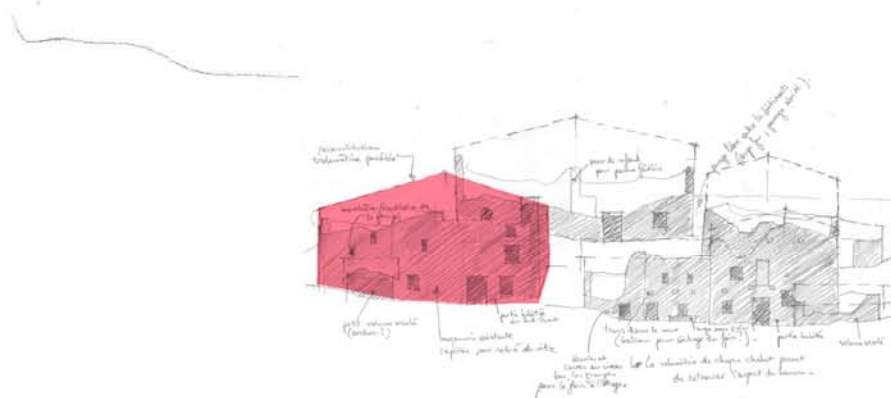
couverture lauzes grises



enduit à la chaux

murs en pierres du site jointées à la chaux

ordre et proportion des ouvertures à l'identique

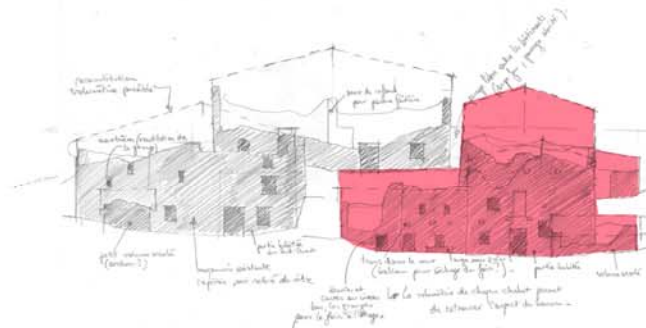




couverture lauzes grises

ordre et proportion des ouvertures
à l'identique

murs en pierres du site jointées à la chaux



ETAT ACTUEL : 2022

NOTICE EXPLICATIVE

COPIE COURRIER ENTREPRISE

PLAN MASSE EXISTANT AVEC PHOTO

RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE

RELEVÉ TOPO

Le projet soutenu ici a une vocation sociale et de rénovation du patrimoine. Ce projet a été patiemment élaboré en accord avec les autorités compétentes, en toute transparence tout au long des 10 dernières années. Le PC a été octroyé en 2015, mais il a malheureusement été l'**objet d'attaques** répétées, violentes et sans motif réel et sérieux qui ont annulé le PC en 2019. Ainsi, après 10 ans de retards dus à ces procès, les murs des ruines ont petit à petit largement disparu naturellement ou pour des raisons de sécurité. Nous avons communiqué ce problème en toute transparence. En connaissance de cause, **la mairie et l'administration ont** accordé un PC le 10 Mars 2022 **nous demandant bien une reconstruction à l'identique** avec « maçonnerie pierres sèches ». Las, un recours gracieux vient de nouveau bloquer le projet sous le prétexte que la totalité des ruines ont été démolies (ce qui est mensonger). **L'objet de la présente demande est de demander** à la Direction Départementale de Territoires une nouvelle autorisation de **reconstruction de chalet d'alpage**.

Rappel de l'essence du projet :

C'est un projet familial patiemment construit depuis 25 ans et qui a pris corps avec la création de la SAS familiale « Les Chryolles » qui a des statuts très précis qu'on peut résumer :

- Extrait de l'objet : « ... préservation du patrimoine, projet familial à vocation sociale pour les générations à venir... »
- Les statuts « verrouillent » de grands principes : « ...permettre aux plus démunis de profiter de la montagne « autrement » ; pas de profit ; mais une stricte couverture des frais. Si la descendance familiale est défailante, toute vente est interdite et les biens seront donnés à des associations caritatives... ».

Historique des décisions et autorisations :

Lors de la conception de notre projet, au début des années 2000, les ruines étaient saines et les murs encore « vaillants ». Mais avec un délitement rapide car il n'y a pas de joints cimentés, seulement de la terre comme liant.

Notre PC d'origine a été conçu avec d'extrêmes précautions et a nécessité 3 ans d'élaboration de 2012 à 2015. Nous avons entrepris de nombreuses démarches afin d'analyser et reconstituer un projet architectural patrimonial profondément consensuel.

- Déjà d'importants dégâts étaient intervenus entre la date des relevés et la date de nos achats. Néanmoins, les relevés faits par un géomètre expert de l'état existant révélant des murs encore en place de plus de 7,5m de hauteur.
- Reconstitution des fermes d'autrefois (qui étaient intactes jusqu'en 1945) par des gens qui y ont vécu : Mme Mulet (ancienne habitante d'Anchical et Présidente de l'association du patrimoine de Valmeinier) et M. Charles Noraz (celui-là même qui attaque notre PC avec acharnement)
- Analyse officielle des sols par un bureau de géologie.
- Puis constitution méticuleuse du dossier de réhabilitation pour le soumettre à l'exigeante Commission des sites, de l'architecte des monuments historiques et de l'architecte conseil de la mairie.

Nous avons obtenu l'accord de la Commission des sites et le projet a été validé par « *ARRETE PREFECTORAL PORTANT AUTORISATION DE RECONSTRUCTION D'UN CHALET D'ALPAGE* », en mars 2015. Cette autorisation n'étant pas limitée dans le temps, elle reste donc valide.

Dès le dépôt du PC, M.Charles Noraz a attaqué la décision de la Commission auprès du Sous-Préfet de Saint-Jean de Maurienne.

Néanmoins, le PC a été déposé en Mairie en mars 2015 (enregistré sous le numéro PC 073 307 15 R1002) et obtenu en Aout de la même année.

En novembre 2015, il a été attaqué au tribunal administratif de Grenoble par M. Charles NORAZ avec plus de 15 motifs d'annulation.

En septembre 2017, l'ensemble des demandes d'annulation ont été rejetées et la validité de notre PC est confirmée.

Devant notre refus de céder à des chantages, en octobre 2017, M. Charles NORAZ fait appel devant la Cour d'appel de Lyon sur la même base de motifs ainsi que quelques autres additionnels.

En septembre 2019, le « préjugement évaluant que les motifs ne sont pas recevables » et la procédure en cours n'étant pas suspensive, nous estimons que les travaux peuvent raisonnablement être engagés 4 ans après la délivrance du PC. Nous lançons alors les travaux préparatoires avec l'entreprise de TP CGM, avec objectif de préparer le site pour permettre la reconstruction.

Ainsi, le défrichage, le nettoyage et la préparation du terrain dans l'emprise des ruines est entrepris. L'entreprise constate que le travail à proximité des ruines est impossible : les murs s'écroulent avant même de les toucher et nous informe par lettre recommandée (V.PJ) l'arrêt des travaux pour cause de danger.

En effet, les ruines se délitent rapidement :

Nous avons déjà pu souligner le risque réel d'effondrement des murs existants en pierres sèches, dans un état de délabrement avancé mais avec des hauteurs encore importantes et fréquemment au-dessus de 7m.

Pour exemple, une partie du mur existant du chalet NORAZ s'est effondrée avant même le démarrage des travaux et alors que les préparations n'étaient pas encore amorcées :



Façade en Mai 2016



Façade effondrée partiellement Août 2017

Nous rappelons, également au titre de la sécurité, que des chemins vicinaux passent au pied des ruines et que nous devons laisser l'accès à toute personne souhaitant les emprunter, tout en garantissant la sécurité vis à vis des murs qui nous appartiennent. (ceci ne nous étant pas possible car le site est resté ouvert).

De plus, dans tous les projets de reconstruction de ruines analysés et que nous avons pris en référence, nous avons constaté une pratique générale de démolition puis de reconstruction pour les mêmes raisons de sécurité.

Nous avons donc consulté la Mairie de Valmeinier qui nous a conseillé alors de récupérer, trier et stocker les matériaux du site sur une plateforme à proximité du chantier afin de pouvoir reconstruire à l'identique. Ce que nous avons alors fait.

Malheureusement, en octobre 2019, à la suite du recours en appel, le Juge a annulé le permis de construire sur le motif de non-respect de la hauteur maximale à l'égout de 6m demandé dans le PLU de l'époque.

Ce jugement met en évidence des règles contradictoires de la commission qui demande, conformément à la loi, la « reconstruction à l'identique » alors que le PLU de Valmeinier impose de « respecter 6m à l'égout » (recommandation rare dans les Savoie où la plupart des communes n'ont pas de limite autre que la loi).

Les travaux sont alors stoppés immédiatement, laissant malheureusement le chantier en état et les ruines en large partie démolies.

2021 : le projet est relancé grâce au soutien de la Mairie de Valmeinier et à l'évolution à venir du PLU :

Finalement, la Mairie de Valmeinier nous a informés officiellement de l'abandon de la limite des 6m dans le nouveau PLU en cours d'élaboration (cette procédure s'est lancée courant 2022 et aboutira vraisemblablement pour la fin d'année 2022). Nous avons donc pu relancer notre demande de PC.

En accord et en toute transparence avec la Mairie et avec les services instructeurs de la DDT, nous avons donc reconstruit le dossier en donnant tous les éléments :

- Sur les raisons et la réalité de la disparition partielle des ruines
- Sur nos précautions pour conserver toutes les pierres par nature et forme sur une plateforme dédiée
- Sur notre ferme intention de bien reconstruire à l'identique.

Ainsi, en toute connaissance de cause, le nouveau PC fut obtenu le 10 Mars 2022 stipulant :

Article 2

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral seront respectées (copie jointe).

- La maçonnerie sera d'aspect pierres sèches sans joint apparent selon modèle du site;
- Les rives et égouts seront de faible épaisseur sans gouttière;

Malheureusement, une nouvelle fois, M. Charles Noraz pose un recours gracieux au motif que « la totalité des murs des ruines ont été intégralement détruits ». Ce qui est faux : les façades dangereuses ont été détruites mais une partie des murs adossée aux terrains a été préservée.

Le recours ne s'appuie toujours sur aucun motif réel et sérieux.

Notre demande :

L'arrêté Préfectoral dit :

En cas de démolition volontaire ou involontaire des murs, une nouvelle autorisation au titre de la présente procédure devra être obtenue préalablement à toute poursuite du chantier.

Nous aurions pu penser l'instruction du PC en toute connaissance de cause et ses préconisations concernant la maçonnerie tenaient lieu de « nouvelle autorisation ». Compte tenu du recours, nous demandons donc aux services concernés de la DDT (SPAT, ADS, ABF) une nouvelle autorisation explicite.

Murs « arrières » qui tiennent encore en appui contre le terrain : voir photos et relevés officiels du géomètre en PJ



Murs N/E existant ce jour

La totalité des pierres qui serviront à reconstituer les murs à l'identique sont méthodiquement stockées sur une plateforme dédiée et triées par formes : voir photos en PJ



Stockage pierres de murs : (Plus de 1000t ! sur une plateforme de 400 m²)



Stockage pierres plates pour seuils

Enfin, nous tenons à affirmer par la présente notre engagement à reconstruire les murs en pierres sèches conformément à l'état d'origine.

CGM
1 rue du Temple
73140 SAINT MICHEL DE MAURIENNE
TEL : 04.79.64.43.40

Mr Baud Olivier
531 Grande Rue
73800 ARBIN

A St Michel de Maurienne,
Le 5/09/2019

OBJET : Chantier Anchical Valmeinier.

Monsieur,

Vous nous avez donné instruction de reconstruire les chalets d'Anchical sans toucher aux pierres existantes.

Nous avons commencé les travaux de préparation des fouilles.

Nous avons constaté que le maintien en place des pierres était impossible et trop dangereux pour notre personnel:

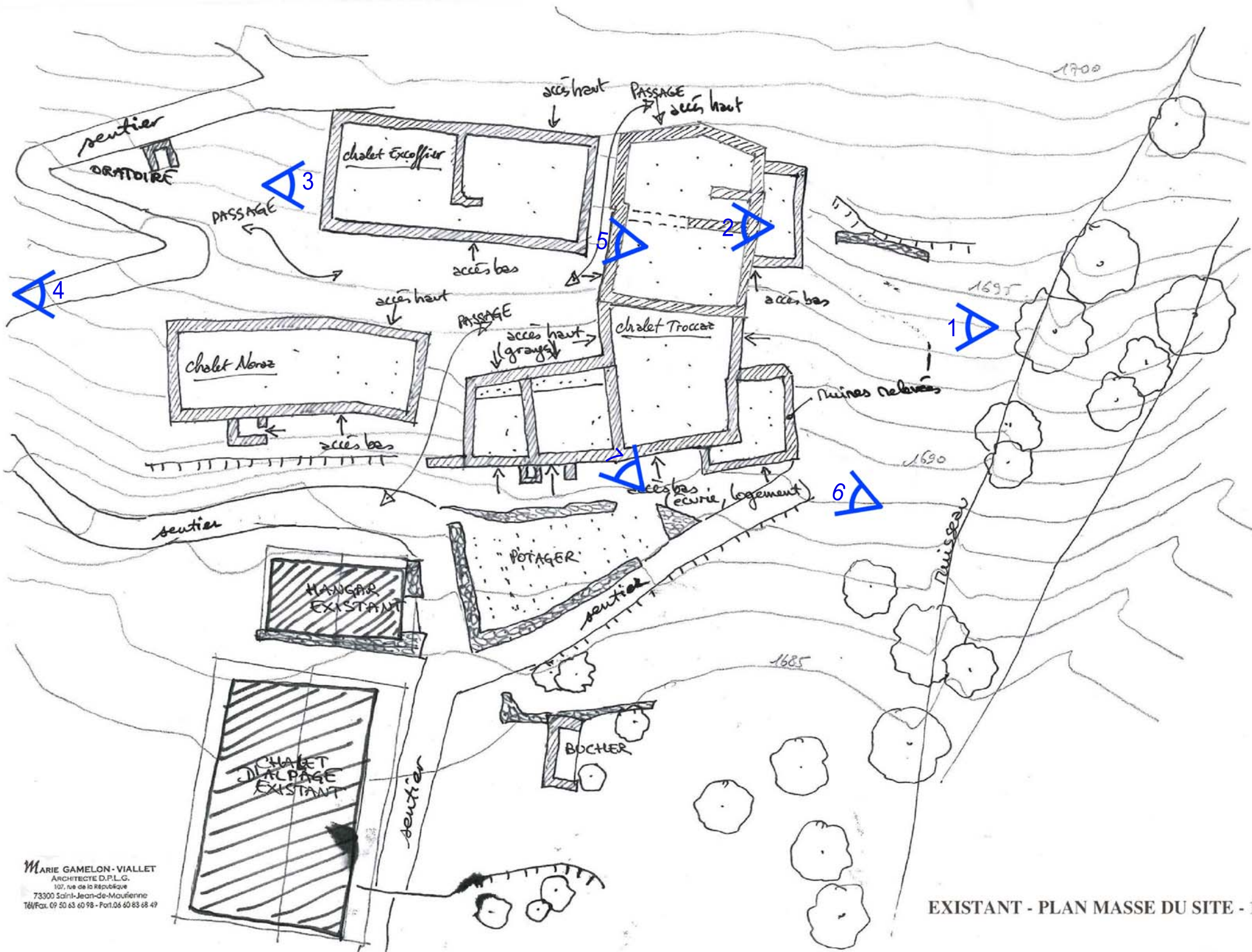
Des murs dépassent 7m de hauteur; ils penchent, ils sont instables et les pierres sèches s'écroulent à la seule vibration des engins. Il est impossible de les maintenir en état.

Nous ne pouvons donc pas continuer ce chantier sans déplacer les pierres et les remettre en place à l'existant après reconstruction.

Nous sommes donc dans l'obligation de suspendre les travaux.

Merci de nous donner vos instructions d'urgence.

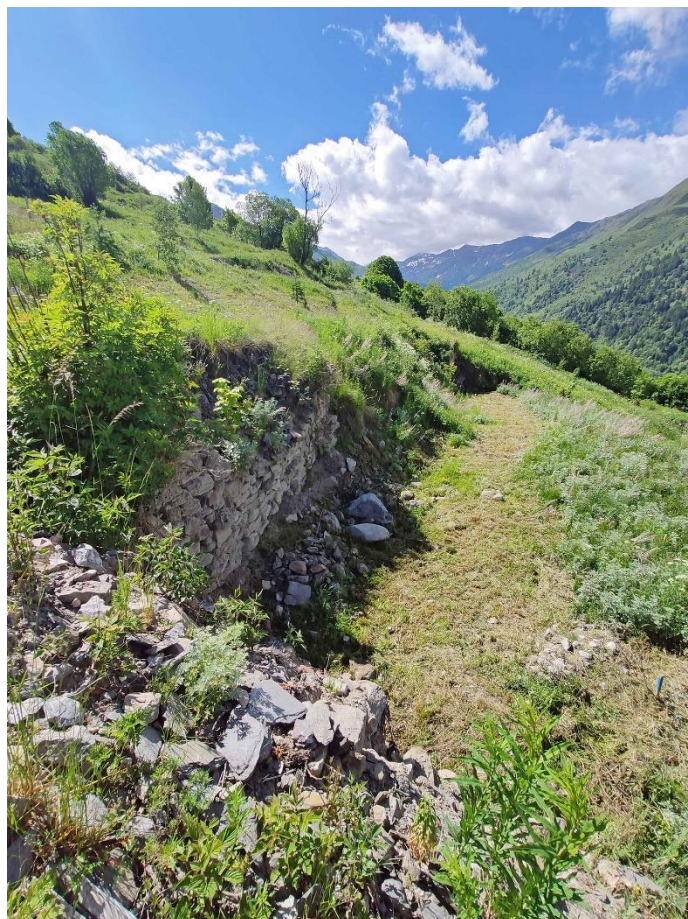
CALLETTLT
CGM
1 Rue du Temple
73140 St Michel de Maurienne
TEL: 04 79 64 43 98
Email: cg@wanadoo.fr
Siret: 520 457 458 00013 - APE 4312A



PHOTOGRAPHIES DE L'ETAT ACTUEL :



Vue 1



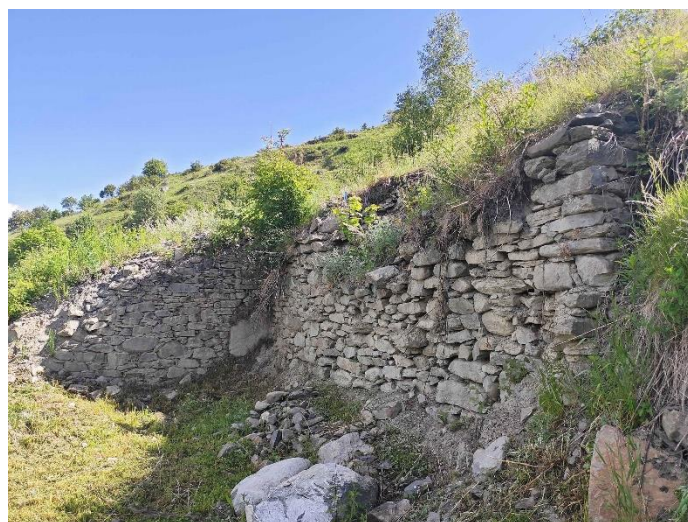
Vue 3



Vue 2



Vue 4



Vue 5



Vue 6



Vue 7

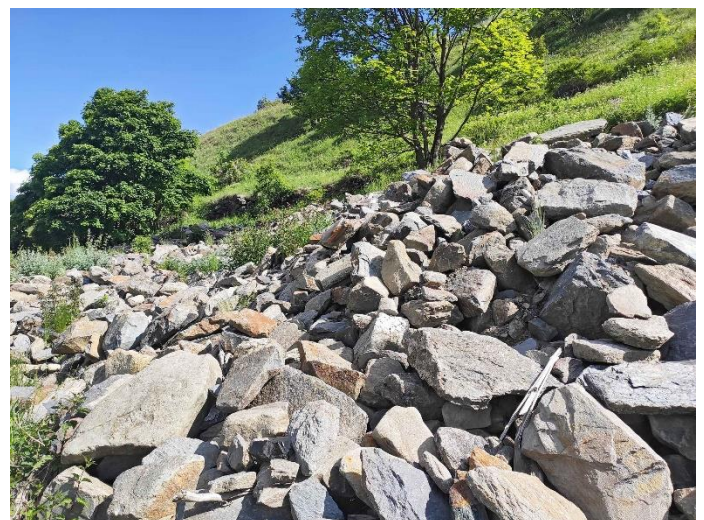
PLATEFORME DE STOCKAGE DES MATERIAUX :



Matériaux triés et stockés



Pierres d'appuis, seuil et linteau



Pierres courantes

